

Rencontre avec Maître LE GOFF, Avocat à la Cour d'Appel de Rennes et Président de la Fondation IGR-IAE

Par Nicolas BERNIER, président d'IGR Alumni



Le 13 février 2018, à l'initiative de Laurent BIRONNEAU, Directeur de l'IGR-IAE, une rencontre a été organisée entre Philippe LE GOFF, Président de la Fondation IGR et Nicolas BERNIER, Président d'IGR Alumni. L'objet de cette rencontre était de créer des liens entre les deux organisations.

La Fondation offre désormais la possibilité aux Alumni de contribuer individuellement et personnellement au financement de la Fondation IGR-IAE. Cette proposition s'inscrit pleinement dans le projet associatif d'IGR Alumni d'optimiser le croisement des réseaux qui s'intéressent à l'IGR-IAE. Tout naturellement, cette initiative a été présentée officiellement lors de l'AG 2018 d'IGR Alumni.

---

**Entretien avec Philippe LE GOFF :** *Comment s'est-il rapproché de la Fondation IGR-IAE et pourquoi un Alumni pourrait s'y investir ?*

Un peu d'histoire : Philippe LE GOFF obtient en 1991 un DESS de Droit « contentieux privé » à la Faculté de Droit à 2 pas de l'IGR. Anecdote : Il prête serment le 16 décembre 1994 devant la Cour d'Appel de Rennes, accueillie de manière provisoire au-dessus de la gare à la suite de l'incendie du Parlement en février 1994. Élu Bâtonnier en 2013, il préside le Barreau en 2015-2016.

Un peu d'Histoire : l'ordre des avocats s'est structuré comme un ordre religieux. C'est pourquoi il conserve l'usage de la robe noire des clercs de l'Eglise. En 1810, l'ordre des avocats est instauré par Napoléon dans sa forme moderne. Mais ce n'est qu'en 1982 que l'obligation de ne pas s'écarter du respect dû aux tribunaux est supprimée. Jusqu'alors, s'opposer à un juge pouvait constituer une infraction que le juge sanctionnait lui-même, situation difficile à envisager aujourd'hui.

Recherche de réseaux : la relation de Philippe LE GOFF avec l'IGR-IAE commence durant les cours d'Armel LIGER à la faculté de Droit. Plus tard, avec d'autres, ils participent à l'association Droit et Stratégie d'entreprises avec l'ambition de sensibiliser les chefs d'entreprise à la stratégie juridique comme outil de management. C'est encore un besoin de croiser des réseaux et des regards qui est à l'origine de cette innovation.

Réseaux de recherche : en 2007, quand l'IGR-IAE se propose de créer la Fondation IGR-IAE, c'est l'idée du renvoi d'ascenseur (NDLR : pas d'assesseur !) qui mobilise Philippe LE GOFF à contribuer et aujourd'hui à en assumer la présidence. En tant que spécialiste du droit commercial et des affaires, investir dans la Fondation IGR-IAE, c'est se rapprocher de l'Institut et de ses sujets de recherche et d'enseignement. C'est aussi une manière de se tenir à jour des problématiques actuelles des entreprises, par exemple en matière de gestion ou de marketing.

Image de marque et marque employeur : Au-delà de la représentation, investir dans la Fondation IGR-IAE est une manière pour le cabinet CRESSARD et LE GOFF de servir le développement régional à partir d'un ancrage local. La Fondation IGR-IAE représente aussi un sas entre l'Université et les Entreprises qui ont spécialement intérêt à se rapprocher des Universités aujourd'hui, notamment à cause des enjeux majeurs de recrutement et de la guerre des talents.

la Fondation IGR-IAE, c'est aujourd'hui un comité exécutif composés notamment de chefs d'entreprise. Les Alumni peuvent y contribuer personnellement à partir de 50 € ou en y invitant leurs propres entreprises à le faire à partir de 5000 €. Des déductions fiscales s'appliquent à hauteur de 66% et 60% respectivement. Les fonds sont utilisés sous le contrôle de la Fondation de France.